

BAR-TH-106 / Chaudière à haute performance énergétique

1. Domaine d'application

- Bâtiments résidentiels existants > 2 ans pour CEE et >15 ans pour MaPrimeRénov' (depuis le 01/01/22) ou >2 ans en cas de remplacement d'une chaudière au fioul
- RGE requis et valide à la date d'acceptation du devis
- **MaPrimeRénov'** : RGE requis dates acceptation devis et de réalisation des travaux + Aide uniquement pour les propriétaires (personnes physiques)

2. Critères d'éligibilité

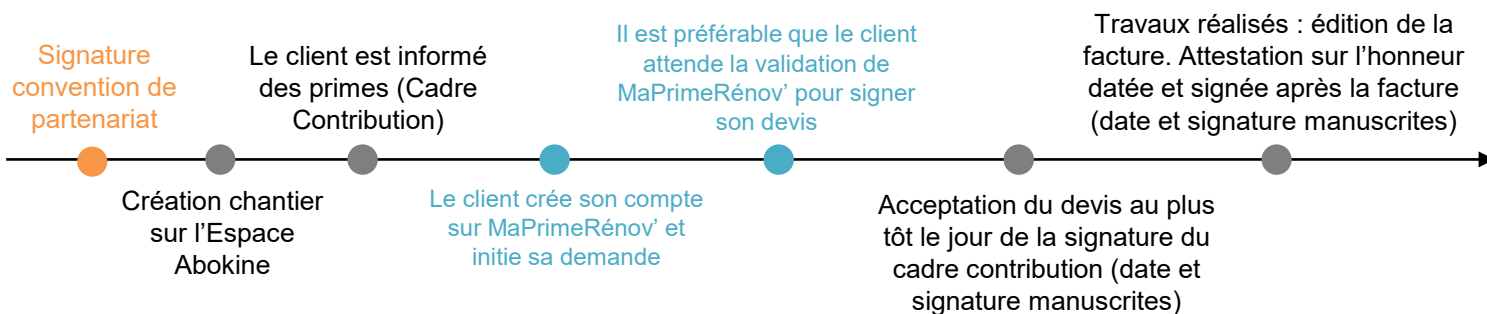
- **Efficacité Énergétique Saisonnière – ETAS hors dispositif de régulation : $\eta_s \geq 90\%$**
- **Puissance thermique nominale ≤ 70 kW**
- **Régulateur de classe IV ou supérieure.** En cas de régulation intégrée, préciser l'apport d'efficacité de ce système.

Les opérations de chauffage ne sont pas cumulables entre elles pour un même client et un même bâtiment.

Voir le cumul des opérations possible dans notre boîte à outils chauffage sur notre site www.abokine.com

Lors du 1^{er} usage d'un produit, nous fournir la documentation technique (chaudière et régulateur) associée avant la réalisation du chantier pour en vérifier l'éligibilité et ses conditions d'utilisation.

3. Rappel de la chronologie du dossier



⚠ Le Cadre Contribution peut être signé dans les 14 jours suivant la date d'engagement de l'opération.

4. Paiement de la prime et bonification

- Montant de la prime bonifié sous conditions de ressources
- Pour justifier des ressources, **fournir l'ensemble des avis d'imposition** rattachés à l'adresse du chantier

CEE	Option la + fréquente : « Paiement classique » Vous déduisez la prime de la facture (en déduction du TTC).	« Abokine paie mon client » Vous ne déduisez pas la prime de la facture.
MaPrimeRénov'	Vous ne déduisez pas MaPrimeRénov' de votre facture.	

5. Contrôle du chantier et des documents administratifs

- Opération qui fait l'objet de **contrôle obligatoire** : vérification de la conformité du chantier et des documents qui constituent le dossier : Cadre Contribution, devis et facture.
- Depuis le 01/01/22 : nous transmettre sans délai, par voie postale, les originaux (ni scan ni photocopie) de l'attestation sur l'honneur et du Cadre Contribution (si format papier choisi).
Nos coordonnées : Abokine – Service Archivage – 2 avenue des Jades 44300 Nantes

Le client ne peut bénéficier d'une nouvelle prime pour la même opération et le même bâtiment
pendant 17 ans

Un déménagement, un changement de nom de votre société, une modification de votre SIRET, une qualification dans un autre domaine de travaux, etc. Signalez-le à votre chargé de clientèle !

Informations sur l'entreprise

- 1 Raison sociale + SIRET + RGE de l'établissement à date de signature du devis + coordonnées entreprise
- 2 Si sous-traitance : raison sociale + SIRET

Informations sur le client

- 3 Personne physique : nom + prénom + adresse du bénéficiaire + email (un seul bénéficiaire possible)
Personne morale : raison sociale + nom + prénom + fonction du signataire (SIRET optionnel)
- 4 Adresse du chantier
Si possible, préciser les références cadastrales de l'habitation (parcelle + section)

Informations sur l'opération

- 5 Intitulé de l'opération : " **Mise en place d'une chaudière individuelle à haute performance énergétique** "
- 6 Faire apparaître le descriptif complet de l'installation :
 - Les marque et référence de la chaudière installée
 - La puissance thermique nominale
 - L'Efficacité Énergétique Saisonnière - ETAS hors régulation
 - Les marque, modèle et classe du régulateur classe IV ou supérieure. En cas de régulation intégrée, préciser l'apport d'efficacité de ce système.
 - Infos utiles : le type de logement (T1, T2, etc.) ou la surface habitable (indiv.)

Si installation de plusieurs chaudières (identiques) dans plusieurs appartements d'un même bâtiment, un seul dossier est nécessaire avec précision du nombre d'appartements équipés et leurs numéros.

Mentions de prime en toutes lettres (facultative) + Raison sociale/SIREN (obligatoire)

- 7 « **Prime Certificats d'Économies d'Énergie Abokine - 749843090** » avec le montant associé
Si vous ne mentionnez pas la prime, vous devez également renseigner la raison sociale Abokine et son SIREN 749843090.

Validation du devis

- 8 Date d'acceptation et signature du client obligatoires. Mentions qui doivent impérativement être apposées de la main du client
Personne morale : nom + prénom + fonction du signataire manuscrits + tampon de l'entreprise

Conseil d'Abokine pour MaPrimeRénov' : nous vous invitons à attendre la validation de l'Anah avant de faire signer le devis.

1 CHAUFF NANTAIS

10 rue des palmiers 44000 Nantes
contact@chauff.com
02 40 41 42 43 / www.site.com
SIRET n°
RGE n°

- 2 Travaux réalisés par la société CHAUFF & Co
SIRET n°

- 3 **Madame Josiane Michu**
3 rue des passants 44200 Nantes
Josiane.michu@email.com

- 4 **Adresse des travaux :**
800 rue des fleurs 44300 Nantes
Référence cadastrale. Ex : section :
000 BZ 04 – parcelle 24

5	Mise en place d'une chaudière individuelle à haute performance énergétique	p.u	Q	Total HT
	Chaudière	1500	1	1500
6	Marque : Référence : Puissance thermique nominale : ETAS hors dispositif de régulation ηs ≥ 90% : Surface :			
	Régulateur	600	1	600
	Marque : Modèle : Classe du régulateur :			
	Main d'œuvre	75	5	375
7	Prime Certificats d'Économies d'Énergie Abokine - 749843090 d'un montant de 200 €			

8

Le 10 avril 2021
Bon pour accord 

2 possibilités pour le paiement de la prime CEE

Paiement au client par Abokine		Avance de la prime par l'artisan	
Total HT	2475 €	Total HT	2475 €
TVA 20%	495 €	TVA 20%	495 €
Total TTC	2970 €	Total TTC	2970 €
Reste à payer	2970 €	Prime CEE	-200 €
		Reste à payer	2770 €

Rappel : la signature et le bon pour accord ne sont demandés que pour le devis.